

## MES FORMALITES CLES EN MAIN IMMATRICULATION PERSONNE MORALE

### Pièces relatives au(x) dirigeant(s)

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité + original
- Attestation sur l'honneur de non condamnation
- Copie de la Carte d'assuré social
- Exemple de justificatif d'adresse personnelle
- Une adresse email du dirigeant (**obligatoire**)

### Si activité réglementée

- Copie de l'attestation de formation d'hygiène pour les activités de l'alimentation
- Copie du permis d'exploitation pour la vente de boissons alcoolisées
- Copie des diplômes, des certificats de travail et certificats nécessaires à l'exercice de l'activité pour le dirigeant et/ou le salarié
- Contrat de travail à durée indéterminée pour le salarié
- Avis de situation INSEE

### Pièces relatives à la personne morale

- 2 Originaux + 1 Copie des statuts de la société
- 2 exemplaires du procès verbal nommant le ou les dirigeants si cette nomination n'est pas inscrite dans les statuts
- Original de l'attestation de dépôt des fonds en banque + 1 copie accompagnée de la liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions et les sommes versées par chacun d'eux pour la SAS et SASU  
*(L'attestation de dépôt des fonds doit être antérieure à la signature des statuts pour la SAS et la SASU. Les statuts ne doivent pas être datés avant la date indiquée sur le certificat de dépôt des fonds)*
- Avis de parution dans un journal d'annonces légales

### Pour le local et les fonds

- Copie du bail commercial établi au nom de la société ou titre de propriété ou contrat de domiciliation (si le siège est différent du lieu d'exploitation)
- Copie de l'acte de vente enregistré (si achat)
- Copie du contrat de location-gérance certifié conforme par le déclarant

### Tarifs Accompagnement (Droits légaux non inclus)

- Immatriculation : 113 €

### Mon Coach Formalités

- Tarif atelier : 54 €

## GUICHET UNIQUE

### Horaires d'ouverture au public

#### Lundi et Mercredi

8h00 – 12h30

#### Mardi et Jeudi

8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

#### CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GUYANE

41 Zone Artisanale Galmot  
97300 CAYENNE

0694 47 36 79 / 0694 47 37 63  
0694 03 58 20 / 0694 00 11 13  
0694 47 66 90

#### Email

guichetunique@cma-guyane.fr  
economie@cma-guyane.fr

#### Site Internet

www.cma-guyane.fr



cmaguyane

#### Annexe

#### CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GUYANE

17 Impasse Marguerite Léopold  
Résidence du Fleuve  
97320 SAINT LAURENT DU MARONI

0594 34 22 92 / 0694 95 98 80



@cmaguyane

# Liste des Activités artisanales soumises à la qualification professionnelle

## *Entretien et réparation des véhicules et machines*

Réparateur automobile  
Carrossier  
Réparateur de cycle et motocycles

## *Construction, entretien et réparation des bâtiments :*

Métiers de gros œuvres, de second œuvre et de finition  
du bâtiment

Carreleur	Maçon
Menuiserie	Peintre en bâtiment,
Plâtrier, serrurier,	Construction d'ouvrages,
Charpentier	Vitrier
Tailleur de pierre	

*Mise en place, entretien et réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques :*

Plombier	Chauffagiste
Electricien	Climaticien
Installateur de réseaux d'eau, de gaz ou électricité	

## *Soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux :*

Esthéticien  
Coiffeur  
Institut de Beauté

*Préparation ou fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, préparation ou fabrication de glaces alimentaires artisanales :*

Boulangier	Pâtissier
Boucher	Charcutier
Poissonnier	

## Activités réglementées

- Coiffure à domicile** : CAP ou expérience professionnelle de 3 années accomplie sur le territoire de l'UE ou de l'EEE
- Coiffure en Salon** : Brevet Professionnel — **La notion d'expérience professionnelle n'est pas pris en compte**
- Taxi** : Certificat de capacité professionnelle + arrêté municipal (Préfecture +Mairie)  
Si achat de licence : acte de mutation de clientèle enregistré auprès des Impôts ou acte de cession.
- Ambulance** : agrément délivré par la DDASS + Copie C.C.A.
- Contrôle technique automobile** : agrément délivré par la Préfecture concernant le contrôleur et le local
- Thanatopraxie – Prestations Funéraires** : agrément délivré par la Préfecture
- Optique** : BTS + Agrément DDASS
- Orpaillage** : autorisation minière (délivré par la Préfecture)
- Déménagement** : attestation de capacité professionnelle + Agrément délivré par la Préfecture
- Toilettage pour animaux** : déclaration en Préfecture
- Transporteur de petit colis** : justificatif de la capacité professionnelle (DEAL)
- Transporteur de marchandises(+3,5tonnes)** : attestation de capacité professionnelle (DEAL)
- Voiture de tourisme avec chauffeur** : carte professionnelle (Préfecture pour inscription registre tenu par Atout France)
- Esthétique (bronzage)** : déclaration en préfecture
- Bijouterie** : déclaration d'existence pour métaux précieux (Direction générale des Douanes)
- Armurier** : récépissé de déclaration en Préfecture